

Interview avec

Dr
KOUASSI Valérie

Médecin généraliste à l'INSP

La santé des personnes âgées

1. Partagez-nous SVP votre biographie en quelques lignes ?

Je suis Dr Kouassi Valérie épouse Konan, Docteur en médecine depuis 2004 ; titulaire d'une Maitrise professionnalisée en Santé Publique. Je suis en service depuis 2005 comme médecin généraliste à l'INSP, et je suis chef du service de médecine des collectivités depuis 2015.

2. Pouvez-vous nous présenter brièvement le service de gériatrie de l'INSP : depuis quand existe-t-il, et quelles sont ses principales missions?

Le service de médecine des collectivités n'est pas un service de gériatrie. Il est d'abord un service de médecine générale qui est orienté vers la prise en charge préventive et curative des adultes et des personnes âgées. A l'instar de l'INSP, le service assure les missions de soins (préventifs et curatifs), de recherche et de formation.

3. Comment définit-on une personne âgée et quelles sont les pathologies les plus fréquemment prises en charge dans votre service ?

Selon l'OMS, une personne est considérée âgée à partir de l'âge de 60 ans.

Notre service prend en charge les maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle, Accident Vasculaire Cérébral hypertensif), les pathologies ostéo-articulaires (arthrose, rhumatisme), les maladies métaboliques (diabète, dénutrition, obésité), les pathologies digestives (constipation, dysphagie, gastro-entérite), les problèmes uro- prostatiques (incontinence, infections urinaires, hypertrophie bénigne de la prostate), ainsi que les affections neurologiques (troubles cognitifs).

4. Quels types de soins ou de services leur proposez-vous ?

Notre service propose des soins préventifs et des soins curatifs. Les soins préventifs visent à éviter ou retarder l'apparition de maladies ou de complications. Nous réalisons des campagnes de dépistage et de sensibilisation sur des pathologies comme l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité. Nous proposons aussi des soins curatifs pour traiter les maladies aiguës et chroniques.

5. Quels sont, selon vous, les principaux défis de santé publique liés au vieillissement de la population ivoirienne ?

Les défis sont nombreux. Le vieillissement s'accompagne de besoins en matière de soins, et d'accompagnement socio-médical. Les maladies chroniques deviennent en effet plus fréquentes. Ce qui nécessite une prise en charge continue et multidisciplinaire, souvent coûteuse.

Par ailleurs, la perte d'autonomie ou la dépendance apparait généralement à un certain âge, entrainant ainsi chez de nombreuses personnes âgées un besoin croissant en aidants familiaux ou professionnels. Un autre défi majeur concerne le renforcement de la formation des professionnels de santé. Il est essentiel d'avoir des gériatres et du personnel formé à la prise en charge exclusive des pathologies du vieillissement pour répondre aux besoins complexes des personnes âgées.

6. Y a-t-il un volet de formation pour les professionnels de santé dans le domaine de la gériatrie en Côte d'Ivoire et spécifiquement à l'INSP ?

Les cours de gériatrie sont inclus dans le cursus pré-doctoral des Unités de Formation et de Recherches Sciences Médicales d'Abidjan (UFRSMA-Université Félix Houphouët Boigny) et Bouaké (UFRSMB-Université Alassane Ouattara). De plus, un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) en gériatrie, avec pour responsable le Pr BINAN Yves, est ouvert à l'UFRSMA. L'INSP dispose aussi du centre e-santé, une plateforme de formation en ligne et en présentiel dédiée au renforcement des capacités du personnel. Le service de médecine des collectivités encadre les stagiaires gérontologues de l'INJS.

7. Quelles sont les principales difficultés que rencontre votre service dans l'accompagnement des personnes âgées ?

La prise en charge étant essentiellement ambulatoire, le service n'est pas adapté pour assurer l'hospitalisation des personnes âgées, ce qui limite la possibilité d'un suivi approfondi. De plus, le coût élevé des médicaments constitue parfois un frein au suivi médical optimal.

8. Que faudrait-il faire pour vieillir en bonne santé ?

Pour vieillir en bonne santé, il est recommandé de :

1. manger équilibré en privilégiant les fruits, légumes et protéines maigres ;
2. bouger régulièrement, par exemple en faisant de la marche ;
3. faire un suivi médical régulier, faire ses bilans et se faire vacciner ;
4. éviter de fumer et limiter la consommation de l'alcool ;
5. aménager son environnement pour prévenir les chutes ;
6. éviter l'isolement en maintenant des liens sociaux solides;

Enfin, bien dormir et apprendre à gérer son stress.

9. Que doit-on améliorer, selon vous, dans le système de santé ivoirien pour mieux prendre en charge les aînés ?

Il faudrait :

a. renforcer la formation en gériatrie ;
b. développer des structures de soins adaptées ;
c. Mettre en place des services de gériatrie dans les hôpitaux de référence et les Centres Hospitaliers Universitaires.

10. Quel message souhaiteriez-vous adresser à la population, aux décideurs ou aux jeunes professionnels de santé sur la question du vieillissement et de la gériatrie ?

À la population : Vieillir en bonne santé, c'est possible si nous prenons soin de nous en mangeant sainement, en bougeant chaque jour et en allant régulièrement en consultation.

Aux décideurs *:* Même si notre population reste aujourd'hui majoritairement jeune, il est essentiel de préparer dès maintenant la prise en charge du vieillissement. Cela passe par le renforcement de la formation en gériatrie, le développement de la formation continue dans les structures sanitaires et les écoles paramédicales, ainsi que la création de structures de soins adaptées.

Aux jeunes professionnels de santé : En tant que jeunes professionnels de santé, vous êtes appelés à jouer un rôle clé dans la prise en charge du vieillissement. Investissez- vous dans la formation en gériatrie, développez vos compétences en soins globaux pour garantir des soins de qualité et une meilleure qualité de vie pour nos aînés.